

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Paul Gaudillière pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8211 intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8211, intitulée Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé et Société (CERMES3), dont le directeur est Jean-Paul Gaudillière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Simmat-Durand, MC à l'Université Paris-Descartes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Simmat-Durand, délégation est donnée à Mme Catherine Le Galès, DR1 à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Simmat-Durand et de Mme Catherine Le Galès, délégation est donnée à M. Jean-Guy Gay, IE1 à l'INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 mai 2014

Le directeur d'unité
Jean-Paul Gaudillière